



AUVERGNE – Rhône-Alpes*



Dossier de presse

Mois de l'installation en agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes Février 2016

S'installer au féminin

www.deveniragriculteur.fr



* Signature provisoire : Le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1er octobre 2016 après avis du Conseil Régional.

Sommaire

S'installer au féminin p.3

- Devenir agricultrice, c'est possible dans tous les secteurs de production p.3
- Interview de Madame Sabrina Dahache p.4
- Elles ont choisi de s'installer... elles témoignent p.7
- Infographie : les femmes dans l'agriculture nationale p.9

Créer ou reprendre une exploitation : comment s'informer et être aidé p.10

- La préparation et l'accompagnement à l'installation
 - PAI – RDI – SREA p.10
 - Formations – professionnalisation p.11
- Les financements possibles p.14

Focus sur l'agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes p.15

- Les nombreux atouts de la nouvelle région p.15
- Les chiffres sur les créations/reprises d'exploitations en Auvergne-Rhône-Alpes ... p.17

Annexes p.19

- Liste des Points d'Accueil Installation
- Liste des Répertoires Départ-Installation

S'installer au féminin...

- **Devenir agricultrice, c'est possible, quels que soient les secteurs de formation et dans tous les secteurs de production !**

Agriculteur, un métier qui se conjugue aussi au féminin. Les chiffres le prouvent d'ailleurs, **40% de l'ensemble des installations ont été réalisées par des femmes en 2014 dans la région !**

Cette profession est devenue tout autant accessible aux femmes qu'aux hommes, avec des conditions de travail qui se sont améliorées et de vraies opportunités d'épanouissement professionnel à la clé.

Les contraintes liées à la pénibilité physique, aux astreintes, et au temps de travail sont réelles mais ne sont pas plus insurmontables dans le secteur agricole qu'ailleurs. Les femmes ont toujours été présentes dans le monde agricole mais jusqu'à récemment, elles étaient cantonnées dans leurs rôles de conjointes et s'occupaient plus des tâches administratives, de la vente des produits de la ferme sur les marchés que des tâches manuelles...

Les évolutions des statuts et des lois ont grandement contribué à faire évoluer la place des femmes en agriculture en leur donnant l'opportunité d'obtenir le statut de chef d'exploitation. La modernisation des outils et la motorisation des exploitations ont soutenu les changements des habitudes et ouverts de nouvelles perspectives aux agricultrices.

Les femmes installées en agriculture ont des trajectoires vraiment différentes les unes des autres et plus variées que celles des hommes. On pourrait les classer en deux catégories :

- Celles issues de familles d'agriculteurs qui décident en général de s'installer très tôt, pour suivre « une vocation familiale ». Elles s'installent de fait en société, soit en GAEC* ou EARL*
- Et celles qui s'installent hors du cadre familial. Pour beaucoup d'entre elles, il s'agit de reconversions, des changements de vie. Les motifs sont variés : besoin de changer de cadre de vie, de quitter la ville pour la campagne, de changer de métier et d'assouvir une passion...

Les femmes ont souvent un niveau de formation plus élevé que les hommes. Ce phénomène est notamment expliqué par des exigences de plus en plus importantes quant aux diplômes nécessaires pour prétendre aux aides à l'installation.

En ce qui concerne la vie de famille, les femmes qui ont choisi de s'installer en agriculture ont les mêmes impératifs que celles qui travaillent dans d'autres secteurs. Elles doivent jongler entre leur profession et leur vie de famille

Pour conclure, il convient de dire que les femmes ont gagné leur place dans le monde de l'agriculture où plus aucune filière ne leur est inaccessible. Elles impulsent même de nouvelles dynamiques et, selon certaines études de sociologues, tendent à accélérer la modernisation du secteur et son ouverture sur le reste de la société.

**GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun*

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

- **5 questions à Madame Sabrina Dahache**, sociologue, qualifiée maîtresse de conférence et chercheuse associée à l'université de Toulouse II, dont les domaines de recherche comportent notamment "la sociologie du genre et des rapports sociaux".

Quelles sont les évolutions majeures du monde agricole selon vos études ?

L'une des évolutions majeures du monde agricole est la progression de la part des exploitantes. Il faut préciser que nous sommes dans un contexte de baisse démographique de la population active agricole. Malgré cela, on remarque une féminisation constante des chefs d'exploitations et des associés.

Les chiffres sont parlants. En 1975, on dénombrait 110 600 exploitantes soit environ 8% de la population. En 2001, leur nombre a progressé pour atteindre 139 835. En 2014, elles représentent finalement 23.9% de la population des exploitants.

Les proportions de la présence des femmes agricultrices varient selon les territoires. Dans 9 régions de France, elles représentent un taux supérieur à la moyenne nationale qui fluctue entre 24.5% et 28.2%.

Cette évolution est plus significative en Lorraine (+ 4.8%) et en Midi-Pyrénées (+ 6%) par exemple. En revanche, elle connaît un ralentissement en Rhône-Alpes, Alsace et Haute Normandie. Le ralentissement global dans ces régions est en phase avec la baisse de la démographie des actifs.

Ce changement a-t-il une incidence sur les modèles de référence ?

Ce changement modifie de fait les modèles de référence au sein desquels les femmes exerçaient initialement, sous la tutelle maritale, avec les statuts de collaboratrices d'exploitation et d'aides familiales. Il convient de préciser que l'évolution des statuts juridiques des femmes en agriculture s'est faite lentement.

Le fait le plus marquant intervient en 1985. Il concerne les mesures de la législation des EARL qui stipulent que les couples peuvent constituer une EARL sans une tierce personne. Les femmes peuvent alors accéder au statut de chef d'exploitation. Ensuite en 1988, les deux époux peuvent bénéficier des aides à l'installation (Dotation pour les jeunes agriculteurs, prêts bonifiés, etc.). La réforme de 1992 redéfinit les normes de professionnalisation et les nouvelles conditions d'accès à l'installation. Mais c'est en 2010 qu'intervient une autre mesure significative, la suppression de l'interdiction de constituer un GAEC entre conjoints.

Quels sont les modes d'installation privilégiés par les femmes en agriculture ?

Entre 1984 et 2011, l'installation individuelle des femmes qui exercent sans associés ni conjoint collaborateur fait un bond de près de 11%.

Concernant la tendance des installations plus récentes, 26.7% de femmes de moins de 40 ans sont installées à titre individuel. Elles constituent 45% des effectifs des exploitantes nouvellement établies, c'est donc l'exercice individuel qui prime. Néanmoins, le phénomène sociétaire se développe aussi chez les femmes chefs d'exploitation : En 2011, 27.3% d'entre elles sont associées en GAEC et en EARL contre 14% en 1988.

Cela inclut-il de nouvelles dynamiques professionnelles ? Lesquelles ?

Les spécificités des trajectoires d'installation et des modes de production choisis par les exploitantes, de même qu'un recours aux réseaux professionnels, leur permettent d'impulser de nouvelles dynamiques professionnelles.

Les agricultrices privilégient la diversification des orientations productives. Elles se tournent vers les élevages de chevaux, caprins, lapins, volailles... Les chiffres montrent qu'elles sont un peu moins représentées dans les élevages de bovins.

Les nouvelles installations donnent aussi lieu à l'apparition de nouvelles spécialisations notamment dans les domaines de la viticulture, l'élevage d'équidés et l'élevage laitier.

Elles s'orientent également vers des activités de production différenciées en agroalimentaire, telle que la culture du tabac.

Remarquez-vous une insertion différenciée entre les hommes et les femmes ? Vous paraît-elle encore inégalitaire ?

Ces évolutions cohabitent avec le constat d'une insertion différenciée et inégalitaire des femmes et des hommes dans l'enseignement agricole et dans le métier.

Parmi les exploitantes, 17% ont repris l'installation de leurs conjoints. La part des femmes de moins de 30 ans a augmenté depuis 2006, passant de 3 128 à 7 990 en 2014.

Ces évolutions sont notamment visibles au niveau de l'enseignement agricole dans lequel la part des femmes est passée de 14% en 1985 à 37.3% en 2014.

La féminisation du secteur de la formation s'explique par la redéfinition des normes de professionnalisation et des nouvelles conditions d'accès à l'installation définies dans la réforme de 1992 et de l'évolution des statuts juridiques comme évoqué précédemment.

Quel est le parcours des installations des femmes ?

Pour répondre à cette question, j'ai réalisé plusieurs recherches auprès de 228 exploitantes et 205 exploitants. Les résultats démontrent qu'il existe une grande variété de parcours d'installation pour les femmes.

Les trajectoires d'entrée directe dans la profession sont de plus en plus courantes. En effet, les femmes issues de familles agricoles choisissent de s'orienter vers l'agriculture de façon précoce en sortant du collège ou du lycée. Elles reprennent l'installation familiale ou entrent dans la profession avec les statuts de salariées puis associées exploitantes comme Aline Cabaussel, la jeune femme qui témoigne aujourd'hui.

D'autres femmes passent par des reconversions professionnelles. Par exemple, c'est le cas d'une jeune exploitante qui a obtenu un doctorat en psychologie. Après quelques années d'exercice dans le domaine de la recherche, elle a ensuite décidé de s'installer en agriculture pour produire des plantes thérapeutiques en lien avec son doctorat et ses recherches.

Ces différents profils montrent qu'il existe une variété de procédures et de processus d'accès au métier de chef d'exploitation pour les femmes en comparaison avec les hommes.

Le référentiel masculin de l'agriculture persiste et contribue à produire des différences entre les hommes et les femmes dans un certain nombre de domaines, en particulier dans la socialisation, au sein de la famille puis des établissements de l'enseignement agricole. L'agriculture reste un milieu où

l'image du métier du couple (homme, chef d'exploitation/ femme, co-exploitante) s'avère prégnante. L'installation des jeunes femmes demeure complexe et l'accès au foncier difficile, comme l'obtention des prêts bancaires. Alors, elles utilisent les marges de manœuvre qui s'offrent à elles (accès aux formations, aides à l'installation, etc.) pour se construire des parcours d'installation inventifs.

Enfin le travail d'agriculteur est-il un métier qui se conjugue au féminin comme au masculin ?

Oui, les femmes s'adaptent dans leur vie quotidienne et adoptent des comportements très différents des générations précédentes.

Celles qui se démarquent le plus sont les femmes qui ont créé leur propre entreprise agricole. On constate leur désengagement de la sphère domestique souvent par manque de temps et leur surinvestissement dans leur profession.

Les agricultrices modifient également les références en termes d'organisation. L'ampleur et les aléas de leurs activités leur imposent souvent un recours à la main d'œuvre salariale. Elles s'appuient sur les organisations professionnelles spécialisées ou sur des systèmes d'associations de producteurs.

- **Elles ont choisi de s'installer... elles témoignent**

Sandrine Laude, horticultrice à « L'Ile aux Serres » à Champier en Isère

Jeune agricultrice de 34 ans installée depuis novembre 2015, Sandrine a un parcours très particulier. Infirmière de formation, elle décide au bout de 6 ans de carrière et un burn-out de se reconvertir en institutrice. Elle réussit le concours de recrutement de professeurs des écoles et enseigne pendant 6 ans. Mais Sandrine est passionnée par les fleurs depuis toujours et rêve d'en faire sa profession. Déterminée à y arriver, elle s'inscrit à un BTS de production agricole, une formation spécifique en 1 an. Durant cette année d'étude, elle se renseigne et recherche des exploitations à reprendre sur le site www.repertoireinstallation.com de la Chambre d'Agriculture. Elle découvre alors une entreprise « Aux jardins d'Eliane » qui cherche un repreneur et envoie une lettre de motivation.

En attendant la réponse de la part de la propriétaire Eliane Borel, elle contacte le Point Accueil Installation (PAI) pour plus d'informations... Elle poursuit sa recherche d'exploitation et suis dans le même temps le parcours Jeune Agriculteur accompagnée de la Chambre d'agriculture de l'Isère. Son parcours a démarré par un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) qui consiste en un bilan de ces différentes expériences couplé à un bilan de compétences. Sandrine a également effectué deux stages dans des exploitations horticoles plus ou moins importantes pour avoir différents points de vus. Puis elle a rencontré trois autres horticulteurs pour discuter de méthodes de culture et de production.

Sandrine a ensuite réalisé son Plan de Développement d'Entreprise (PDE) avec sa conseillère d'installation de la Chambre d'Agriculture en Isère. Ce dossier regroupe l'ensemble des productions à mettre en place sur 5 ans, les prévisions de chiffre d'affaires, de production et des investissements à faire (couvrir un tunnel, acheter la rempoteuse, installer l'électricité...). Ce dossier lui a permis de passer en commission qui lui a accordé la Dotation Jeune Agriculteur.

« En ce moment, la DJA me sert de salaire et heureusement qu'elle est là ! »

Entre temps, la propriétaire de l'entreprise « Aux jardins d'Eliane » la rappelle... Sandrine commence son « stage reprise » d'un an en septembre 2014 qui la conduit jusqu'à la reprise de l'activité de Mme Borel en septembre 2015.

Depuis 6 mois, Sandrine est chef de son exploitation qu'elle a rebaptisé « L'Ile aux Serres ». Elle bénéficie du soutien et de l'aide de la cédante Eliane qui, ayant apprécié son enthousiasme, a favorisé une transmission en douceur et se met petit à petit en retrait.

L'entreprise, installée en zone verte, est composée de 7 serres tunnels. Il y a environ 2 500 m² de terrain libre. Sandrine a le projet d'aménager un parcours pour accueillir des écoles et montrer la diversité du végétal pour 2017.

Pour l'instant, Sandrine est seule sur l'exploitation mais la cédante Eliane revient travailler ponctuellement avec elle pendant les périodes intenses de fin février (rempotage puis arrosage tout à la main et beaucoup de vente aux clients) à fin juin. Pour Sandrine, la vie de famille est plus compliquée pendant cette période-là mais son conjoint est souvent là pour gérer les enfants.

Son métier n'est pas évident pour une femme car il y a beaucoup de manipulations avec plus de 31 000 pots à remplir. Mais elle s'est équipé d'un matériel spécifique qui facilite le travail de rempotage. La cédante, Eliane, a apprécié de céder son exploitation à une autre femme qui avait le même amour des plantes. Leur complicité est telle que les clients leur demandent souvent si elles sont mère et fille. Sandrine gère l'exploitation sous l'œil toujours bienveillant d'Eliane...

Aline Cabaussel, installée depuis 4 ans et demi au GAEC des 4 Vents à Montrottier (Rhône)

Fille et sœur d'exploitants agricoles, Aline décide d'être agricultrice dès l'obtention de son baccalauréat et obtient son BTS production animale en 2008. Elle ne pense pas tout de suite à s'installer et commence par travailler pendant un an dans une exploitation fromagère et laitière en tant que technicienne agricole. Lorsque son père, associé dans l'exploitation familiale, prend des responsabilités dans une coopérative, Aline devient salariée du GAEC dont les 3 associés sont ses parents et son frère. Elle s'installe agricultrice en 2011 au sein du GAEC en reprenant une exploitation située à 15 km de la ferme familiale avec des vaches laitières et un atelier arboricole spécialisé en production de cerises. En 2015, ses parents partent à la retraite et vendent leur part à un tiers. Monsieur Morel a racheté les parts sociales et devient le troisième associé du GAEC des 4 Vents qui compte 120 vaches laitières et une centaine de génisses de renouvellement, et produit 850 000 litres de lait par an.

Dans le parcours pré-installation, Aline a réalisé une étude économique pour vérifier la faisabilité de son projet, un stage de 21 heures où chacun a présenté son étude puis effectué un bilan de compétences d'une demi-journée. Elle a également suivi un stage de 3 semaines mis en place par les Jeunes Agriculteurs et la Chambre d'Agriculture du Rhône qui consiste à appréhender tout ce qui entoure le monde agricole : relation avec les élus politiques au niveau de la commune, du canton, du département, de la région, au niveau national et finalement européen. Son projet étant viable, Aline a eu ensuite droit à la DJA. Avec la Chambre d'Agriculture du Rhône, Aline s'est engagée dans une démarche de suivi post-installation.

Elle considère que son métier n'est pas spécialement reposant mais les installations sont de plus en plus mécanisées voire robotisées et compte bien sur ces avancées pour l'aider dans le futur.

Aline réside avec son mari, qui travaille dans le secteur électronique, sur l'exploitation. Pour elle, tout est une question d'organisation pour gérer le travail et la vie de famille comme dans tous les métiers.

Stéphanie Renaud, éleveuse de chèvres à Rochepaul en Ardèche

Stéphanie vit avec son mari et ses deux enfants sur une exploitation de 34 hectares. Lorsqu'elle a démarré son exploitation, Stéphanie était seule et s'occupait entièrement de l'élevage de ses chèvres. En 2011, elle a rencontré son compagnon et lui apprend tout ce qu'il y a à savoir sur l'exploitation. Ils décident alors de s'installer en GAEC et d'élever près de 90 chèvres de deux races différentes.

Concernant sa production de lait, les deux tiers sont destinés à une fromagerie de leur région et l'autre tiers est transformé dans leur ferme, principalement en fromage. Son but à long terme est de développer davantage sa propre production pour augmenter son chiffre d'affaires. C'est en effet grâce à la vente de ses produits qu'elle dégage le plus de bénéfice.

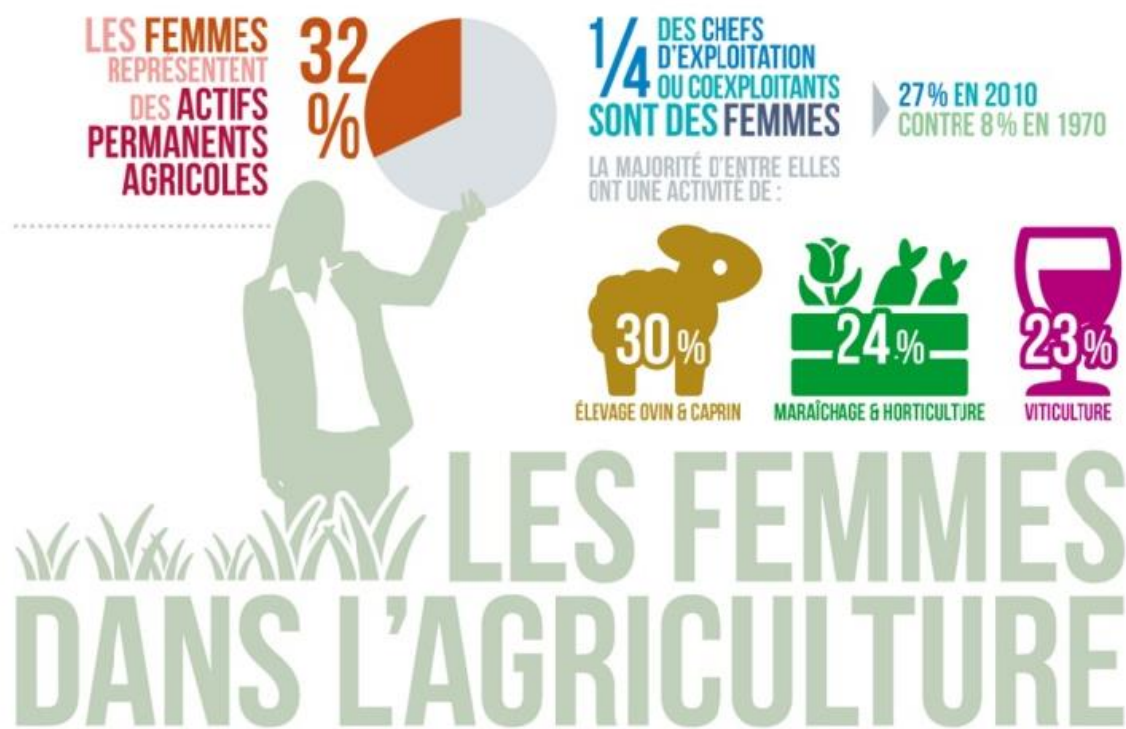
Elle peut compter pour cela sur un réseau de commercialisation tel que des restaurants, épiceries, boucheries, mais aussi directement dans sa ferme.

Selon son témoignage, ce métier n'est pas uniquement destiné aux hommes. Ses différentes missions, telles que la fabrication et la commercialisation du fromage, l'élevage, et la mise bas lui conviennent parfaitement. Cependant, l'organisation des tâches est bien répartie entre elle et son mari pour davantage d'efficacité. Peu de contraintes interfèrent dans son métier, à part les tracteurs parfois difficiles à gérer sur les terrains pentus de son domaine.

La petite famille voit l'avenir sereinement, les époux vivent de leur exploitation mais souhaiteraient se diversifier pour dégager des revenus plus conséquents.

Mais au-delà de l'aspect financier, c'est, pour l'éleveuse, un grand sentiment de liberté qui l'anime chaque jour que de travailler en pleine nature avec ses bêtes.

- **Infographie, les femmes dans l'agriculture nationale**



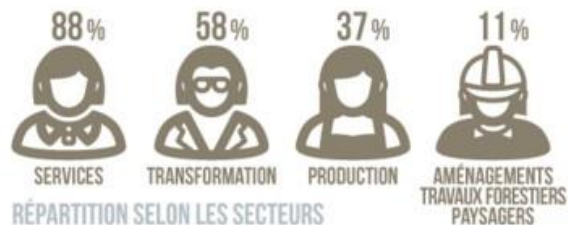
LES FEMMES, FORCES MOTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS

LES EXPLOITATIONS FÉMININES DÉVELOPPENT : (PAR RAPPORT AUX EXPLOITATIONS MASCULINES)



LA PART DES FILLES PROGRESSE DANS LES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE 39% EN 1990 À **52%** EN 2010

ET DANS LE MONDE PARMI LES FEMMES ACTIVES QUELLE PART TRAVAILLE DANS L'AGRICULTURE ?



Créer ou reprendre une exploitation

Les Chambres départementales d'Agriculture et leurs partenaires, la région Auvergne-Rhône-Alpes, et l'Etat, mettent à disposition des outils pour informer et aider les agriculteurs dans leurs démarches d'installation.

- **La préparation et l'accompagnement à l'installation**

Création ? Reprise ? Cadre familial ou hors cadre familial ? Seul ou en société ? Quels financements possibles ?

- **PAI – RDI – SREA**

Le Point Accueil Installation (PAI) de chaque Chambre départementale d'agriculture est la clé d'entrée du porteur de projet qui envisage de devenir agriculteur.

Les conseillers du Point Accueil Installation fournissent des informations au futur agriculteur selon la nature de son projet. Un entretien individuel et un autodiagnostic lui sont proposés pour l'aider à avancer dans sa réflexion. Le Point Accueil Installation oriente ensuite le futur exploitant vers les différents acteurs susceptibles de l'accompagner au mieux, et le guide personnellement au démarrage de son parcours d'installation. Il a ainsi la possibilité de suivre une formation de 3 jours pour repérer les compétences requises pour le métier d'agriculteur, préciser son projet, et en identifier les différentes dimensions : commercialisation, aspect économique, organisation du travail, notion de projet de vie... Au cours de ce stage, le futur agriculteur est en contact avec d'autres porteurs de projet. La dynamique de groupe est motrice et permet d'avoir un regard extérieur sur chaque projet. Les Points Accueil Installation des Chambres d'agriculture, financés par la Région Rhône-Alpes, sont les points d'entrée uniques du parcours à l'installation en agriculture. Ils assurent près de 5 000 contacts et réalisent plus de 2 000 entretiens avec des porteurs d'idées ou de projet de création/reprise par an. 93% d'entre eux ont été satisfaits de l'accompagnement des Points Accueil Installation (Etude de satisfaction des bénéficiaires des aides à l'installation et la transmission en Rhône-Alpes – 2011). Liste des PAI en Auvergne-Rhône-Alpes en annexe.

Le Répertoire Départ Installation (RDI) permet la mise en relation des candidats à l'installation avec des exploitants qui arrêtent leur activité ou des sociétés qui recherchent des associés. C'est un outil national, décliné dans chaque département. En Rhône-Alpes, 164 nouvelles offres d'exploitations à transmettre ont été intégrées en 2013 : 60% à la recherche d'un repreneur, 40% à la recherche d'un associé.

Pour avoir accès à toutes les offres disponibles : <http://www.repertoireinstallation.com/>. Liste des conseillers RDI en Auvergne-Rhône-Alpes en annexe.

La performance des dispositifs d'accompagnement déployés par les Chambres d'Agriculture est confortée par l'étude publiée par l'Observatoire National des Installations et Transmissions fin 2011 qui rappelle la pérennité des projets d'installation : le taux de réussite à 5 ans est en moyenne de 88% avec un taux de sortie annuel de 3% seulement.

Le Stage de Reprise d'Exploitation Agricole (SREA) donne la possibilité pour un porteur de projet souhaitant s'installer hors du cadre familial de mûrir son projet sur l'exploitation. Il constitue une sorte de période d'essai avant l'installation.

Il permet de faciliter la mise en relation entre d'une part un agriculteur cédant ou en recherche d'associé, et d'autre part un candidat hors cadre familial.

Contact presse : Agence Géraldine Musnier

Julie Briand – 04 78 91 19 75 – 06 60 94 05 49 – julie@agencegeraldinemusnier.com

Le stage de reprise permet à l'agriculteur de mieux connaître l'exploitation où il souhaite s'installer, d'approfondir ses compétences, de préparer son projet d'installation et, en cas d'association, de tester l'entente et l'organisation avec ses futurs associés. Il s'agit d'un stage à temps plein, d'une durée de 3 mois à 1 an maximum. Le stage de reprise d'exploitation agricole est un dispositif soutenu financièrement par la Région En Rhône-Alpes, environ 120 stages de reprise étaient effectués chaque année.

○ Formations – professionnalisation

Etre agriculteur, c'est être chef d'entreprise. C'est un métier aux multiples compétences de diverses natures qui concernent à la fois la gestion de l'entreprise, les techniques de production agricole, le machinisme, la commercialisation, l'informatique, la gestion des ressources humaines en cas de présence de salariés.... Pour exercer le métier, il faut aussi des **connaissances** liées aux productions de l'entreprise et à son environnement. Il est donc fondamental de suivre autant que possible une **formation diplômante**, qui peut s'effectuer en formation initiale ou continue, ainsi que d'éventuelles **formations courtes** de perfectionnement qui permettront au candidat d'acquérir les compétences adaptées à son projet et de répondre à ses besoins.

La formation initiale

Plusieurs cursus scolaires existent pour se former au métier d'agriculteur. Certaines formations sont dispensées à temps plein (enseignement en établissement, complété de stages pratiques) ou en alternance dans une exploitation agricole.

- **BEPA** (brevet d'aptitude professionnelle agricole) : diplôme de niveau V. L'admission se fait après une classe de troisième, un CAP ou encore un CAPA. La formation dure deux ans et peut être dispensée en lycée agricole ou en MFR (maison familiale et rurale).
- **Bac Professionnel agricole** (CGEA, Horticole, agro-équipement,...) : ce diplôme de niveau IV se prépare en trois ans après la classe de troisième. Les élèves titulaires de certains CAP peuvent également le préparer en deux ans sous certaines conditions. Dans certains établissements, il peut se faire en apprentissage. Cette formation peut être réalisée en lycée agricole, en MFR ou en centre de formation.
- **Bac Technologique** (STAV, STAE): Ce diplôme de niveau IV s'effectue après une seconde générale ou technologique ou après l'obtention d'un diplôme de niveau V acquis en deux ans après la classe de 3ème et sous réserve d'un avis favorable du conseil de classe.
- **B TSA** (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) : diplôme de niveau III s'effectuant après un bac (professionnel, technologique ou général). Il peut s'effectuer en lycée agricole, MFR ou centre de formation agricole.
- **Ingénieur agricole ou agronome** : Formation de 5 ans après le bac en école d'agriculture ou d'agronomie.

Plus d'informations sur les formations agricoles: www.enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr

La formation continue

Elle s'adresse aux personnes en reconversion professionnelle (salariés ou demandeurs d'emplois) ou sans qualification professionnelle. Elle permet d'améliorer son niveau de qualification, d'acquies un diplôme. La formation continue peut ouvrir les portes de certaines aides nationales à l'installation.

La durée de la formation peut varier en fonction de sa nature, de son objectif et de sa forme.

- **Les formations qualifiantes**

Elles durent de quelques jours à 1 an.

- Les formations courtes : Elles sont dispensées par des centres de formation agricole pour adultes, les Chambres d'Agriculture départementales, les associations...

Exemple : Optimiser la production de fourrages, transformer les produits de la ferme, commercialiser ses produits en direct, pratiquer la soudure en toute sécurité, gérer l'activité administrative de l'exploitation...

- Des formations plus longues pour se spécialiser : les établissements de formation agricole peuvent proposer des certificats de spécialisation. C'est une formation complémentaire à un diplôme agricole de niveau IV dans le domaine de l'agriculture. Cette formation dure en général 1 an et permet de se spécialiser pour mieux appréhender son futur métier.

Exemple : Conduite d'un élevage caprin et commercialisation des produits, Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation, Plantes à parfum, aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel, Transformation et commercialisation des produits fermiers,...

- **Les formations diplômantes**

Ce sont des formations longues, de 7 à 10 mois suivant le diplôme choisi. Les diplômes préparés peuvent être les mêmes que ceux délivrés en [formation initiale](#) (Bac pro, BTS, ...) ou spécifiques à la formation continue, comme le BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole).

Les formes pédagogiques sont diverses. La formation peut s'exercer au sein d'un établissement de formation à temps plein, en alternance (par le biais de contrat de professionnalisation, de contrats de retour à l'emploi, de contrat d'apprentissage...) ou à distance.

Les centres de formation agricole pour adultes proposent des formations diplômantes axées sur l'installation agricole pouvant donner accès aux aides nationales à l'installation :

- BPA (Brevet Professionnel Agricole) : diplôme de niveau V d'une durée de 8 mois environ. Il permet d'entrer dans la vie active (aide familial, ouvrier d'exploitation, de coopératives, etc....) ou de poursuivre sa formation agricole.
- BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) : diplôme agricole de niveau IV, d'une durée de 10 mois, permettant l'acquisition de compétences en production animale et/ou végétale, ainsi qu'en gestion d'entreprise. Ce diplôme donne accès aux aides nationales à l'installation.

La professionnalisation

Quelles sont les étapes nécessaires pour aboutir à la professionnalisation d'un projet ?

- Evaluer les compétences nécessaires à la réussite d'un projet

Une fois le projet suffisamment défini, il est impératif de vérifier l'ensemble des compétences requises à l'exercice du futur métier. Pour cela, il est possible de réaliser une évaluation des compétences avec l'appui de conseillers spécialisés.

L'évaluation des compétences vise à mettre en adéquation les compétences nécessaires à la réussite du projet avec celles que l'on possède. Les conseillers analysent les connaissances et les compétences techniques, commerciales et gestionnaires qui s'avèrent indispensables pour les besoins du projet. Ils déterminent ensuite s'il est nécessaire de compléter les connaissances et les compétences.

- L'ambition de la professionnalisation des futurs exploitants agricoles est d'offrir à chaque porteur de projet à la création-reprise la possibilité de se préparer au mieux à son installation.

L'évaluation des compétences aboutit à un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), co-construit avec les conseillers.

PLAN :

Programme d'actions préconisées visant à réussir l'installation.

PROFESSIONNALISATION :

Actions qui apportent les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice du métier de chef d'exploitation.

PERSONNALISE :

Les préconisations sont adaptées, en fonction de la formation, l'expérience professionnelle, et le projet d'installation.

Le PPP est véritablement personnalisé puisqu'il prend en compte à la fois la formation et les expériences du candidat et les particularités de son projet. L'acteur du projet peut, ensuite, se voir proposer des formations ou stages dans le domaine qui l'intéresse pour son installation. Le Plan de Professionnalisation est une démarche obligatoire pour l'obtention de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA). Elle est toutefois conseillée pour tout type d'installation, avec DJA ou sans DJA.

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé, dit PPP, peut comporter :

- Des **formations courtes** individuelles ou collectives, en présence d'un formateur ou dans le cadre de formations à distance. Ces formations permettent de se perfectionner sur des aspects techniques ou de gestion. Vivea, le fonds de formation des chefs d'exploitation agricole, répertorie l'ensemble des formations courtes qu'il finance.
- Des **stages en exploitation agricole**, d'une durée comprise entre un et six mois.
- Un **stage collectif d'une durée de 21 heures**. Il permet d'identifier les étapes de la démarche d'installation, de confronter un projet à celui d'autres candidats et/ou de professionnels, de réfléchir à l'insertion d'exploitation dans un territoire. L'objectif est donc d'approfondir ou de faire évoluer les choix et de finaliser le projet en toute connaissance de cause. Il est obligatoire pour les candidats sollicitant les aides publiques à l'installation.
- Des **stages en entreprise** autres qu'en exploitation agricole d'une durée comprise entre une semaine et trois mois.
- Un "**stage reprise**", financé par la Région Rhône-Alpes.

Contact presse : Agence Géraldine Musnier

Julie Briand – 04 78 91 19 75 – 06 60 94 05 49 – julie@agencegeraldinemusnier.com

En plus de compléter l'acquisition de connaissances, le PPP permet de prendre de la distance par rapport à son projet, en faisant découvrir d'autres réalités.

- **Les financements possibles**

Les candidats à l'installation peuvent obtenir des financements publics, privés ou d'autres types.

Il existe des aides :

- Nationales et européennes : la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), les prêts Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs (MTS-JA) ;
- Régionales : les aides à l'accompagnement dans le projet et au suivi après installations, les aides à l'investissement...
- Départementales : le financement d'une partie du parcours d'installation ;
- Locales : certaines communes ou intercommunalités s'engagent afin de maintenir un tissu agricole sur leur territoire ;
- Délivrées par des organismes comme la Mutualité Sociale Agricole qui propose des abattements sur les cotisations les 5 premières années d'installation ;
- Spécifiques à certains types de projet, comme par exemple le dispositif Entreprises Localement Innovantes (ELI) qui finance des projets agri-ruraux ;
- Spécifiques à certains types de porteurs de projet comme par exemple les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, certaines banques fournissent des prêts spécifiques pour les investissements dans une entreprise agricole ;
- D'autres aides moins couramment sollicitées pour les installations agricoles peuvent aussi être envisagées. Il s'agit par exemple des outils de la finance solidaire ou des formes d'apport de capitaux originaux.

Focus sur l'agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes

- **Les nombreux atouts de la nouvelle région**

- **Un vaste territoire**

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la 4^{ème} région agricole de France avec une superficie d'environ 3.1 millions d'ha de surface agricole utile, équivalente à celle de la Belgique avec une surface agricole moyenne de 46 ha (contre 55 ha en moyenne en France). C'est une région marquée par un relief difficile : 67 % de sa surface est classée en zone de montagne. Avec ses 35 % de territoire couvert par la forêt, Auvergne-Rhône-Alpes représente la 3^{ème} plus grande forêt de France. Elle bénéficie d'un bassin de consommation de plus de 7,8 million d'habitants dont ont pu profiter les agriculteurs commercialisant en circuits courts, soit plus de 20 % des exploitations.

- **Une population tournée vers l'agriculture**

On recense une forte activité agricole sur tout le territoire. En effet, 116 000 actifs agricoles et 62 500 exploitations sont recensés dans la Région.

Concernant leurs profils, 35 % des agriculteurs ont moins de 40 ans. On compte 1 200 jeunes qui s'installent chaque année. L'âge moyen des agriculteurs s'élevait à 48 ans en 2010 et pourrait atteindre 53 ans en 2020. Les agriculteurs d'Auvergne sont davantage tournés vers les grandes cultures, contre l'arboriculture, le maraîchage-horticulture et la viticulture en Rhône alpes.

La formation est assez accessible avec 121 établissements d'enseignement agricole : 25 000 élèves en formation scolaire, et 3 500 jeunes en apprentissage.

- **Des productions diversifiées**

Une région dont l'activité agricole est largement tournée vers l'élevage où toutes les filières animales sont représentées : lait, viande bovine, ovine, porcine, lapins, aviculture, apiculture.

- En quelques chiffres : 2.7 milliards de litres de lait par an et un cheptel de 1.15 million de vaches, 135 800 tonnes de viande produite pour un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euro.

Les filières végétales sont bien présentes avec la vigne, les légumes, les grandes cultures, les semences et les fruits, sans oublier des productions très spécialisées comme la lentille, les noix, les plantes et parfums aromatiques médicinales. Ce sont près de 3.9 millions de tonnes de céréales et 2 millions d'hectolitres de vins produits chaque année. Auvergne-Rhône-Alpes est le second verger de France. Enfin, d'un point de vue financier, l'industrie agro-alimentaire est forte de 3 400 entreprises et 45 000 salariés, générant un chiffre d'affaires de 7.7 milliards d'euro, dont 11 % à l'export.

- **Une région en quête de valeur ajoutée**

La production de produits AOC place la région sur la première marche du podium au classement français. Elle est essentiellement fromagère en Auvergne et très diversifiée en Rhône-Alpes.

Dans le domaine des SIQO (signes officiels de la qualité et de l'origine), la région est encore 1^{ère}, représentant 16 % des exploitations (hors vin).

C'est aussi la 2^{ème} région pour les circuits courts, représentant 20% des exploitations (hors vin, forte exportation). Enfin la production BIO représente 4,4% des exploitations, ce qui hisse la région en 2^{ème} place sur le podium français.

Sources : Agreste

Chiffres sur les créations/reprises d'exploitations en Auvergne-Rhône-Alpes en 2014

Territoire « Rhône-Alpes » : 1 121 installations ont été enregistrées en 2014 en région Rhône-Alpes, soit 101% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années.

42.9% des personnes installées sont des femmes

32.0% des installés ont plus de 40 ans

72.6% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif »

Ain : 110 installations en 2014 (*soit 104% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

37.3% des personnes installées sont des femmes.

29.1% des installés ont plus de 40 ans.

76.4% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif »

Ardèche : 136 installations en 2014 (*soit 104% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

46,3% des personnes installées sont des femmes.

34,6% des installés ont plus de 40 ans.

72.8% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif ».

Drôme : 182 installations en 2014 (*soit 101% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

44.5% des personnes installées sont des femmes.

36.3% des installés ont plus de 40 ans.

67.6% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif ».

Isère : 168 installations en 2014 (*soit 99% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

39.3% des personnes installées sont des femmes.

28.6% des installés ont plus de 40 ans.

70.2% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif ».

Loire : 165 installations en 2014 (*soit 104% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

42.4% des personnes installées sont des femmes.

29.1% des installés ont plus de 40 ans.

68.5% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif ».

Rhône : 164 installations en 2014 (*soit 99% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

46.3% des personnes installées sont des femmes.

39.0% des installés ont plus de 40 ans.

82.3% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif ».

Savoie : 98 installations en 2014 (*soit 106% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

48.0% des personnes installées sont des femmes.

28.6% des installés ont plus de 40 ans.

63.3% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif ».

Haute-Savoie : 98 installations en 2014 (*soit 88% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

37.8% des personnes installées sont des femmes.

26.5% des installés ont plus de 40 ans.

81.6% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif ».

Territoire « Auvergne » : 628 installations ont été enregistrées en 2014 en région Auvergne, soit 103% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années.

41.4% des personnes installées sont des femmes

32.3% des installés ont plus de 40 ans

72.3% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif »

Allier : 147 installations en 2014 (*soit 110% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

38.1% des personnes installées sont des femmes.

33.3% des installés ont plus de 40 ans.

72.8% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif »

Cantal : 170 installations en 2014 (*soit 97% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

47.1% des personnes installées sont des femmes.

31.8% des installés ont plus de 40 ans.

74.7% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif ».

Haute-Loire : 124 installations en 2014 (*soit 95% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

39.5% des personnes installées sont des femmes.

37.1% des installés ont plus de 40 ans.

67.7% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif ».

Puy de Dôme: 187 installations en 2014 (*soit 108% du nombre moyen des installations de ces 4 dernières années*)

40.1% des personnes installées sont des femmes.

28.9% des installés ont plus de 40 ans.

72.7% sont installés agriculteur(trice) « à titre exclusif ».

Source : CCMSA / Terre-net - Les indicateurs ci-dessus concernent les personnes affiliées à la MSA au cours de 2014 en tant qu'agriculteur à titre exclusif, principal ou secondaire, hors statut de cotisant solidaire.

ANNEXES

LES POINTS ACCUEIL INSTALLATION DES 13 DEPARTEMENTS

AIN

Point Accueil Installation
Chambre d'Agriculture de l'Ain
4 avenue du Champ de Foire
01003 BOURG EN BRESSE cedex

Tél. : 04 74 45 56 68
Fax : 04 74 45 47 11
point-accueil-installation@ain.chambagri.fr

ARDECHE

Point Accueil Installation
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
4 Avenue de l'Europe Unie - BP 114
07001 PRIVAS

Tél. : 04 75 20 28 07
Fax : 04 75 2028 01
point-accueil-installation@ardeche.chambagri.fr

DRÔME

Point Accueil Installation
Chambre d'Agriculture de la Drôme
95, avenue Georges Brassens
26504 BOURG LES VALENCE cedex

Tél : 04.75.82.40.25
Fax : 04.27.24.01.50
point-accueil-installation@drome.chambagri.fr

ISÈRE

Point Accueil Installation
Chambre d'Agriculture de l'Isère
40 avenue Marcelin Berthelot, BP 2608
38036 GRENOBLE CEDEX 02

Tél. : 04 76 20 67 01
Fax : 04 76 20 67 66
point-accueil-installation@isere.chambagri.fr

LOIRE

Point Accueil Installation
Chambre d'Agriculture de la Loire
Z.I. du Forum
42110 FEURS

Tél. : 04 77 91 43 26
Fax : 04 77 26 63 60
point-accueil-installation@loire.chambagri.fr

RHÔNE

Point Accueil Installation
Chambre d'Agriculture du Rhône
18 Avenue des Monts d'Or
69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Tél. : 04 78 19 61 39
Fax : 04 78 19 61 11
point-accueil-installation@rhone.chambagri.fr

SAVOIE

Point Accueil Installation
Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
40, rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH

Tél. : 04 79 60 49 36
Fax : 04 79 33 92 53
point-accueil-installation@savoie.chambagri.fr

HAUTE-SAVOIE

Point Accueil Installation
Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc 74
Bureau 241 - 52 avenue des Iles

Tél. : 04 50 88 18 63
Fax : 04.50.57.46.65
point-accueil-installation@haute-savoie.chambagri.fr

74994 ANNECY CEDEX 09

CANTAL

Point information installation
Chambre d'agriculture du Cantal
26 rue du 139 ème régiment d'infanterie.
15000 Aurillac.

Tél. : 04 71 45 56 04
Fax : 04 71 48 97 75
odile.bombal@cantal.chambagri.fr

ALLIER

Point information Installation
Chambre d'Agriculture de l'Allier
60 Cours Jean Jaurès, 03000 Moulins

Tél. : 04 70 48 42 42
Fax : 04 70 48 42 42
cda.03@allier.chambagri.fr

HAUTE-LOIRE

Point information installation
Immeuble Interconsulaire
2ème étage Bureau 211
16, Bd Président Bertrand
BP 90063
43000 LE PUY EN VELAY

Tél. : 04 71 09 10 79
Numéro vert : 0 820 222 935
Fax : 04 71 09 03 42
pii43@reussir.tm.fr

PUY DE DÔME

Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme
11 Allée Pierre de Fermat,
dome.chambagri.fr
63170 Aubière

Tél. : 04 73 44 43 35
Fax : 04 73 44 45 50
PAITinstallation@puy-de-

LES ACCUEILS POUR LES REPERTOIRES DEPARTS / INSTALLATION

AIN

Chambre d'agriculture de l'Ain
4 avenue du Champ de Foire
01003 BOURG EN BRESSE cedex

Tél. : 04 74 45 56 68

ARDECHE

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
4 Avenue de l'Europe Unie - BP 114
07001 PRIVAS

Tél. : 04 75 20 28 30

DRÔME

Point Accueil Installation
Chambre d'agriculture de la Drôme
95, avenue Georges Brassens
26504 BOURG LES VALENCE cedex

Tél. : 04.75.70 69 31

ISÈRE

Chambre d'Agriculture de l'Isère
40 avenue Marcelin Berthelot, BP 2608
38036 GRENOBLE CEDEX 02

Tél. : 04 76 20 67 72

LOIRE

Chambre d'Agriculture de la Loire
43 avenue Albert Raimond
BP 40050
42272 SAINT PRIEST-EN-JAREZ CEDEX

Tél. : 04 77 91 43 65

RHÔNE

Chambre d'Agriculture du Rhône
Pôle Installation Transmission
18 Avenue des Monts d'Or
69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Tél. : 04 78 19 60 85

SAVOIE

Chambre d'Agriculture de Savoie
40, rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH

Tél. : 04 79 62 86 94

HAUTE-SAVOIE

Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie
52 avenue des Îles
74994 ANNECY CEDEX 09

Tél. : 04 50 88 18 15

CANTAL

Tél. : 04 71 45 56 00

Contact presse : Agence Géraldine Musnier

Julie Briand – 04 78 91 19 75 – 06 60 94 05 49 – julie@agencegeraldinemusnier.com

Chambre d'Agriculture du Cantal
26 rue du 139 ème régiment d'infanterie
15000 Aurillac.

ALLIER

Chambre d'Agriculture de l'Allier
70 rue d'Allier
03000 Moulins

Tél. : 04 70 46 91 90**HAUTE-LOIRE**

Chambre d'Agriculture de Haute-Loire
Château Michel
43000 LE PUY EN VELAY

Tél. : 04 71 09 10 79**PUY DE DÔME**

Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme
11 Allée Pierre de Fermat
63170 Aubière

Tél. : 04 73 44 45 98